

Dans ce numéro :

La Fontouna fait son festival 1

7ème édition du forum des familles 2

Journée mondiale de l'hygiène des mains 4

Les olympiades de l'EHPAD 4



# EPA' Temps

Le mag des temps forts de l'EPA La Fontouna

Numéro 8

MAI / JUIN 2025

## La Fontouna fait son festival

A l'occasion du Festival de Cannes, le tapis rouge s'est invité à La Fontouna pour une animation originale et pleine de charme recréant pour les résidents l'univers glamour du célèbre événement cinématographique.

Dans une ambiance festive et élégante, les résidents et le personnel ont participé à un défilé digne des plus grandes stars. Robes, costumes, lunettes, paillettes et flashes d'appareils photos étaient au rendez-vous.

Cette activité, à la fois ludique et participative, visait à stimuler la mémoire, favoriser le lien social et surtout apporter de la joie et de la fierté aux résidents. Une belle preuve que la magie du cinéma peut illuminer tous les âges, même loin de la Croisette.



**PALME D'OR**  
FESTIVAL DE CANNES



Comité de rédaction :  
Comité de pilotage  
Qualité

## 7ème édition du Forum des Familles



Le 18 juin s'est déroulée la 7ème édition du Forum des Familles auquel étaient conviés familles et entourage des résidents de l'EHPAD et usagers du SSIAD.

A cette occasion, Monsieur Gérard BRAMI, Docteur en droit et Directeur d'hôpital honoraire est intervenu sur le thème :



### COMPRENDRE LES POUVOIRS ET LES RESPONSABILITES AU SEIN D'UN EHPAD

Les EHPAD jouent un rôle essentiel dans la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie.

Au sein de ces structures, les pouvoirs et les responsabilités sont soigneusement répartis entre les différents acteurs afin d'assurer la qualité des soins, la sécurité des résidents et le respect de leur dignité.

Comprendre cette organisation est essentiel pour les familles, les professionnels et les résidents eux-mêmes.

### Les différents niveaux de pouvoir en EHPAD

#### 1. La Direction de l'établissement

Le Directeur ou la Directrice d'un EHPAD détient le pouvoir administratif et organisationnel :

Ses missions incluent :

- La gestion des ressources humaines ;
- L'organisation des soins et des services ;
- La gestion financière et budgétaire ;
- Le respect des normes légales et réglementaires ;
- La communication avec les familles et les autorités de contrôle.

Le Directeur est garant du bon fonctionnement de l'établissement et doit veiller à l'éthique, au bien-être et à la sécurité des résidents.

#### 2. L'équipe soignante et médicale

Les soignants (aides-soignants, infirmiers, cadres de santé, médecins coordonnateurs) ont un pouvoir opérationnel, centré sur la santé et le confort des résidents. Ils sont responsables :

- De la qualité des soins prodigués ;
- De la mise en œuvre des projets personnalisés de soins ;
- Du suivi médical et paramédical.

Le médecin coordonnateur joue un rôle de conseil et de coordination mais n'est pas le médecin traitant. Il élabore avec l'équipe le projet de soins de l'établissement et supervise la qualité des prises en charge.

### 3. Les familles et les résidents

Les résidents, dans la mesure de leurs capacités, et leurs familles, participent aux décisions via :

- Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) qui permet de faire entendre leur voix sur la vie quotidienne de l'établissement ;
- Le droit de choisir leur prise en charge médicale, dans le respect du consentement éclairé ;
- La possibilité de signaler tout manquement ou maltraitance.

Le résident reste une personne de droits et conserve son autonomie de décision tant qu'il est en capacité de l'exercer, et lorsque ce n'est plus le cas au moyen des directives anticipées qu'il aura rédigées.

### 4. Les tutelles et instances de gouvernance

- **L'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Département** exercent un pouvoir de contrôle et de régulation sur les EHPAD. Ils autorisent leur fonctionnement, fixent le budget et la tarification par arrêtés et effectuent des inspections. Ils peuvent imposer des mesures correctives en cas de non-conformité ou de maltraitance. L'ARS veille au respect des normes sanitaires, de sécurité et de qualité.
- **Le Conseil d'Administration** délibère sur les grandes orientations de l'établissement, sur le budget et suit la gestion globale.

Ces instances assurent une vigilance externe sur la qualité des services et la sécurité des résidents.

## Les responsabilités partagées

### 1. La responsabilité juridique

L'EHPAD a une obligation de moyens renforcée : il doit mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la sécurité et la qualité des soins. En cas de manquement, la responsabilité civile ou pénale de l'établissement peut être engagée.

### 2. La responsabilité éthique

Au-delà des obligations légales, les EHPAD ont une responsabilité morale envers les résidents :

- Respecter leur dignité ;
- Garantir leur intimité et leurs libertés ;
- Favoriser leur autonomie autant que possible.

### 3. La responsabilité collective

Les familles, les soignants, la Direction ainsi que les autorités comme l'ARS et le Conseil d'Administration doivent coopérer pour offrir un cadre de vie bienveillant et sécurisé. La communication entre tous les acteurs est essentielle pour prévenir les conflits et assurer une prise en charge harmonieuse.

## Conclusion

Les pouvoirs et responsabilités en EHPAD s'articulent autour d'une organisation complexe mais nécessaire pour garantir la sécurité, le confort et la dignité des résidents. Chacun – Direction, soignants, résidents, familles, ARS et instances de gouvernance – a un rôle clé et des droits à faire valoir. Une bonne compréhension de ces équilibres permet de renforcer la confiance et la qualité de vie dans ces établissements où l'humain reste au centre de toute démarche.



**PROCHAINS  
EVENEMENTS :**

- Comité Social d'Établissement le vendredi 4 juillet à 14H
- Forum des familles le mercredi 8 octobre à 17H
- Comité éthique le lundi 20 octobre à 13H30
- Conseil de la Vie Sociale le lundi 20 octobre à 14H30



Retrouvez-nous  
sur le web !  
[lafontouna.fr](http://lafontouna.fr)

## Journée mondiale de l'hygiène des mains

L'Établissement n'a pas dérogé cette année à sa participation à la journée mondiale de l'hygiène des mains le 5 mai.

A cette occasion, un jeu de l'oie sur ce thème a été proposé aux agents.



## Les Olympiades de l'EHPAD 2025

L'an passé, pour célébrer les jeux olympiques de Paris, des Olympiades avaient été organisées à l'EHPAD. Devant le succès rencontré auprès des résidents, une nouvelle session a été organisée cette année.

